DISPOSITIF

« ARGENT DE POCHE »

PERROS-GUIREC

Jeunes de 16 à 17ANS

Dossier à compléter et à déposer : avant le 6 octobre

Service Jeunesse – Vie Scolaire et Sports 12 rue des Sept-Îles 22700 Perros-Guirec

02 96 49 02 62 enfancejeunesse@perros-guirec.com

www.perros-guirec.bzh

Dispositif « Argent de Poche »

Rappel du dispositif

Pour qui ? Tout jeune possédant la carte PASS de 16 ans et de moins de 18 ans le premier jour de l'intervention. Une priorité sera donnée aux jeunes résidant à Perros-Guirec
Quand ? Toussaint 2023
Où ? Au sein des services municipaux
Avec qui ? Les agents communaux des services concernés par les missions proposées
Pour faire quoi ? Du désherbage, du ponçage et de la peinture, l'entretien des locaux, des inventaires, du rangement, de l'archivage…
Pour quelle durée ? Les missions sont proposées sur des demi-journées de 3h (**soit** le matin, **soit** l'après-midi). Les demi-journées sont réparties sur l'ensemble des participants, en fonction des besoins des services.
A quel tarif ? 15€ par demi-journée

Fiche d'inscription

Renseignements généraux :

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : 02 /...../...../...../.....

N° portable du jeune : ...../...../...../...../.....

Email du jeune : .....@.....

N° de sécurité sociale : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom : .....

Lien de parenté : .....

Téléphone : 02 / ...../...../...../.....

Portable : ...../...../...../...../.....

Situation (cochez) :

- ☐ Lycéen.ne (précisez l'établissement) .....
- ☐ Autres : .....

Pièces à joindre à ce dossier :

- *Photocopie d'une pièce d'identité*
- *Photocopie de l'attestation d'assuré social*
- *Attestation d'assurance de responsabilité civile*
- *Carte PASS à jour*
- *Charte d'engagement signée*
- *Autorisation parentale*

Dispositif « Argent de Poche »

Merci d'indiquer dans les tableaux ci-dessous vos disponibilités à la semaine en cochant les cases correspondantes.
À noter : ce n'est pas parce que tu es disponible, qu'une demi-journée de 3 heures (= une mission) te sera forcément attribuée.

Vacances de Toussaint 2023		
	Matin	**Après-midi**
Semaine 1 : du lundi 23 au vendredi 27 octobre		
Semaine 2 : du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre		

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter :
Angélique Guyomard au 06.25.25.56.51 ou angelique.guyomard@perros-guirec.com

Autorisation parentale obligatoire

- La commune de Perros-Guirec ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas le montant de la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,

- Les jeunes entrants dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale et d'une responsabilité civile en leur nom ou sous couvert de leur tuteur.
  Des attestations apportant les preuves de la présente couverture sociale et responsabilité civile seront demandées lors de l'inscription du jeune dans l'opération.
  Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

- La commune de Perros-Guirec s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des missions.

- J'ai pris connaissance de la charte d'engagement que mon enfant ..... a signé.

Madame, Monsieur ....., en qualité de tuteur légal, atteste avoir pris connaissance des points ci-dessus.
J'autorise donc mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » :

Nom : .....

Prénom : .....

Dans le cadre du dispositif « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître le dispositif, non à des fins commerciales.

- ☐ Autorise les prises de vue de mon enfant
- ☐ Refuse les prises de vue de mon enfant

Dans le cadre des chantiers accompagnants des mineurs, nous souhaiterions connaître l'autonomie, ou pas, de votre enfant concernant les trajets : domicile – lieu d'intervention :

- ☐ J'autorise mon enfant à quitter le lieu d'intervention de manière autonome.

Fait à ..... Le ...../...../.....
Signatures des représentants légaux
précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Dispositif « Argent de Poche »

Charte d'engagement

Cette charte est un engagement, de votre part et de celui de la mairie de Perros-Guirec.
Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission à laquelle elle est affectée ne sera pas acceptée.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.
- En cas d'absence, j'appelle le 06.25.25.56.51. (Angelique Guyomard)

Concernant la périodicité de l'activité :

- Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires : pour 2022 : été et Toussaint.
  Une mission équivaut à 3 heures, soit une demi-journée.

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Prévoir une tenue adaptée. De plus, les cheveux longs devront être attachés. Toute tenue proposée par la mairie devra obligatoirement être portée.
- L'usage du téléphone portable est strictement interdit durant les missions.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les missions pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli.e avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les résidents des habitations près desquels je travaille, mais également envers les autres participant.e.s au chantier.
- Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Concernant la sanction appliquée en cas de non-respect des consignes ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».

Concernant le versement de la bourse :

- Toute mission satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une bourse. Celle-ci est fixée à 15 euros.
- Cette bourse sera versée aux horaires prévus avec Angélique Guyomard, le vendredi de 17h à 18h à la Rotonde - Plage de Trestraou. Je me dois de rendre tous les justificatifs qui me seront remis par les agents de la commune à ce même moment.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à ..... Le .....

Nom et prénom :
Signature du participant, précédée de la mention « lu et approuvée ».